

Fiche d'inscription - Février 2019 - Yoga aérien

L'adhésion à l'Association LRDA est obligatoire et à renouveler chaque année civile.

Nom et prénom :

Numéro d'adhérent LRDA 2019 (si déjà adhérent) :

Date de naissance

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays:

Téléphone E- Mail

Niveau estimé : Débutant Moyen Avancé

Dates

Vacances de Février

Du Lundi 11 au Vendredi 15 Février 2019

Tarifs :

La semaine : 80€ + 10€ d'adhésion

A la carte : 18€/jour + 10€ d'adhésion

Merci de cocher vos jours

lundi 11 février mardi 12 février mercredi 13 février jeudi 14 février vendredi 15 février

Pour que toutes inscriptions soient valables, des arrhes de 25€ sont demandées.

Si pour toute raison il y a un désistement entre J-7 et J-2, le montant de 10€ sera retenu. Pour tout désistement à J-1 ou le jour J, l'intégralité des arrhes sera retenu.

Par chèque :

N° du chèque et nom de la banque:

Merci de le libeller à l'ordre de l'association LRDA et de l'envoyer accompagné du bulletin d'inscription à : Association LRDA, Maison des Association , 2 bis avenue Albert de Mun , 44600 , SAINT-NAZAIRE

Par espèces :

Sur place.

Merci de faire parvenir votre fiche d'inscription à nadege.lecorre@lesrencontresdedanseairienne.com

AUTORISATION parentale obligatoire pour les mineur(e) s :

J'autorise mon enfant (nom et prénom) à participer au stage de tissu aérien et corde lisse, je déclare que ce dernier ne présente aucune contre-indication à la pratique des disciplines aériennes et permet toute intervention médicale dont il

Association LRDA, 2 bis avenue Albert de Mun , 44600 SAINT-NAZAIRE
Siret 528 747 033 00017 - APE 9001 Z

(+33)6 - 43 - 34 - 84 - 13

pourrait avoir besoin durant son séjour.

Signature du responsable du (de la) mineur (e) :

L'association LRDA décharge toute responsabilité des personnes mineures en dehors des horaires des cours.

RÈGLEMENT :

L'adhésion à l'association LRDA est obligatoire pour tous les participants ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs.

Les réservations seront effectives à la réception du règlement, des fiches d'inscription et d'adhésion dûment complétées.

Tout stage commencé reste entièrement dû sans possibilité de recours.

En cas de désistement avant le stage, les sommes avancées pourront être remboursées sur demande écrite reçue au plus tard 7 jours ouvrables avant la session à l'exception de la somme de 10 euros pour frais de dossier. Passé ce délai, les sommes seront définitivement irrécupérables.

La responsabilité du lieu de formation et celle des professeurs intervenants, ne pourra en aucun cas être engagée en cas de préjudice matériel ou corporel causé ou subi par les stagiaires, au cours de leçons comme au cours des déplacements.

L'association LRDA se réserve le droit de modifier le déroulement du stage.

Les photos et vidéos sont interdites pendant les cours. L'inscription au stage implique l'acceptation de ce règlement.

Toute inaptitude doit être justifiée par un certificat médical. Informer l'enseignant de tout problème de santé qui nécessite des précautions ou des mesures appropriées.

Assurance :

L'adhésion à l'association inclut une assurance qui couvre les stagiaires pendant les cours suivis dans le cadre du stage.

Il appartient à chaque élève, pour avoir accès au stage, d'être en possession d'une assurance responsabilité civile, ainsi qu'une attestation d'assurance individuelle couvrant les dommages qu'il ou qu'elle pourrait occasionner à des tierces personnes ou aux installations.

FORMULE D'AUTORISATION ET DE LIBÉRATION DE DROITS

J'accepte de participer aux clichés photographiques durant le stage. J'autorise, de manière irrévocable, L'ASSOCIATION LRDA à diffuser, en tout ou en partie, sans limites de territoire ou de durée, les images ou enregistrements réalisés avec moi dans le cadre de ces prises. Cette autorisation comprend notamment le droit de reproduire et de communiquer ce matériel au public, par diffusion télévisuelle et par télécommunication interactive sur site Web.

Signature du participant ou du parent d'un participant mineur

A le